



FILIERE ENCADREMENT :

L'UFAP UNSa Justice PORTE LA RECONNAISSANCE À VENDÔME !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 17 juin 2026

À l'occasion de l'audience tenue ce lundi à Vendôme, en présence de l'**UFAP UNSa Justice** accompagnée de deux représentants du Collectif National des Encadrants Pénitentiaires, nous avons porté avec force et détermination les revendications légitimes de l'ensemble de la filière encadrement. Loin des postures électoralistes ou des promesses de circonstance, nous avons fait le choix de proposer aux représentants de ce collectif d'expliquer directement au cabinet du ministre les exigences et les contraintes de cette filière.

Il n'a jamais été question pour nous d'opposer les personnels entre eux ni de sacrifier une filière pour en favoriser une autre. Mais il faut avouer que pour le coup cela restera « historique », car jamais un responsable d'encadrement n'avait jusqu'à présent touché le même salaire qu'un agent.

Les Brigadiers-Chefs et Majors de la filière encadrement ont pour rôle d'encadrer les équipes, de prendre des décisions dans les situations de crise, ils engagent leur responsabilité pénale, administrative et managériale et sont à la tête des structures durant nos services de nuit.

Qu'on se le dise, encadrer n'est pas un privilège mais une responsabilité qui impose une juste reconnaissance !

C'est pourquoi l'**UFAP UNSa Justice** a porté auprès de Vendôme :

- **Une revalorisation indiciaire ambitieuse**, les responsabilités exercées par les encadrants doivent être traduites dans les grilles statutaires.
- **Une reconnaissance indemnitaire spécifique** par une modulation de l'ICP comme elle l'était auparavant au taux de 2.014.
- **La fin de l'archaïsme avec la suppression du régime d'astreinte dit « 98 »** qui forfaitise le temps de travail plutôt que de compter les heures réalisées.

L'**UFAP UNSa Justice** salue la qualité des échanges avec le cabinet du ministre, ainsi que la présence et l'engagement des représentants du Collectif National des Encadrants Pénitentiaires. Nous avons exposé, point par point, les responsabilités assumées et les attentes légitimes des personnels d'encadrement.

L'**UFAP UNSa Justice** restera pleinement mobilisée aux côtés des encadrants pour que cette reconnaissance ne reste pas au stade des constats, mais se traduise par des avancées concrètes, à la hauteur de leurs missions et de leurs responsabilités.

D'ores et déjà, un second rendez-vous est prévu afin de continuer les travaux ! Nous le savons, le chemin sera long et les personnels de l'encadrement ne se contenteront certainement pas d'une simple prime d'une centaine d'euros mais d'un vrai projet statutaire et indemnitaire.

L'ensemble des échanges autour de nos métiers et les différents arbitrages qui pourraient à terme en découler sont le fruit direct du mouvement de blocage des établissements du 27 avril 2026, qui a permis de remettre les revendications des personnels pénitentiaires au cœur des discussions avec Vendôme.

Le Secrétaire Général,
Alexandre CABY